



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
NUMÉROS 599-2018-03, 600-2018-10, 3001-2018-02 ET 3003-2018-01**

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets des règlements numéros :

- ✓ 599-2018-03 modifiant le règlement numéro 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé ;
- ✓ 600-2018-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé ;
- ✓ 3001-2018-02 modifiant le règlement 3001 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé ;
- ✓ 3003-2018-01 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 3003, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé.

Que ces projets ne contiennent pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption des règlements, à sa séance ordinaire du 10 juillet 2018, des projets des règlements portant les numéros 599-2018-03, 600-2018-10, 3001-2018-02 et 3003-2018-01 tiendra une assemblée de consultation publique, le **mardi 24 juillet 2018**, à compter de **19 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet des règlements est de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé de la Municipalité régionale de comté (MRC) et du plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé de la Ville de Saint-Colomban.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle seront expliqués les projets des règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ces projets des règlements sont disponibles pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint le 11 juillet 2018, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant une copie dans le journal Infos Laurentides édition du 11 juillet 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour de juillet de l'an deux mille dix-huit.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca